

Yzeure, le 13 AVR. 2023

Service Environnement
Bureau Espaces Naturels Forêt Chasse
Affaire suivie par : Christine Dodat
Tél : 04 70 48 77 55
Courriel : christine.dodat@allier.gouv.fr

Note de présentation

OBJET : Classement des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts du 3^{ème} groupe
PJ : 1 projet d'arrêté préfectoral

La commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) dans sa spécialité « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts » s'est réunie le 3 avril 2023 afin d'émettre un avis sur le classement des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts du 3^{ème} groupe (à savoir le sanglier, le pigeon ramier et le lapin de garenne), ainsi que les périodes, les modalités de destruction et les territoires concernés pour la saison cynégétique 2023-2024.

En effet, le Préfet peut décider, après avis de la CDCFS, du classement de ces trois espèces conformément à l'arrêté du 3 avril 2012 pris pour l'application de l'article R. 427-6 du code de l'environnement.

Un arrêté préfectoral annuel doit être pris pour fixer les périodes et les modalités de destruction ainsi que la délimitation des territoires concernés par leur destruction.

Conformément à l'article L. 120-1 du code de l'environnement relatif à la mise en œuvre du principe de participation du public, l'arrêté suivant est soumis à consultation du public du 17 avril au 8 mai 2023 inclus :

- Arrêté fixant la liste, les périodes et les modalités de destruction, des animaux classés espèces susceptibles d'occasionner des dégâts du groupe 3, pour la saison cynégétique 2023-2024, dans le département de l'Allier.

Le projet de décision est consultable sur le site internet de la Préfecture de l'Allier <http://www.allier.pref.gouv.fr>.

.../...

Toute personne intéressée peut faire part de ses observations, durant la période de consultation, directement sur la boîte fonctionnelle dédiée à cet usage ou par courrier adressé à la Direction départementale des territoires – Service environnement – 51, boulevard St Exupéry – CS 30110 – 03400 YZEURE.

Olivier PETIOT

Directeur Départemental
Adjoint des Territoires